

N° DÉLIBÉRATION
DL2608010

SÉANCE - JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Le huit octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Loudéac se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.

Convocation

Date : 02/10/2026
Affichée le : 02/10//2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excuse : 0
Votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes

Rodolphe LE BRETON, Evelyne BOSCHER, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Gaëlle GOUEROU, Jacques GLORY, Jacques MASSE, Régine PASCO, Eliane GLOTIN, Michel ROBIN, Alain BOSSON, Claudine LE CROM, Isabelle MACE, Carole BIZET, Jean-Marie GAUVRY, Nathalie BOIVENT, Rozenn BOUGEARD, Benoit LAUNAY, Laurence AKOSSI, Paul PERRET (arrivée de M. PERRET à 18h40), Léa MAXIMIN, Lucas CLEMENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Léa MAXIMIN.

Absents excusés :

Philippe PRESSE donne pouvoir Jean-Michel SCOUARNEC,
Guy GAUTIER donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD (arrivée de M. DUROS à 19h24),
Corinne BERNARD donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
Odile LE STRAT donne pouvoir à Gaëlle HENO.

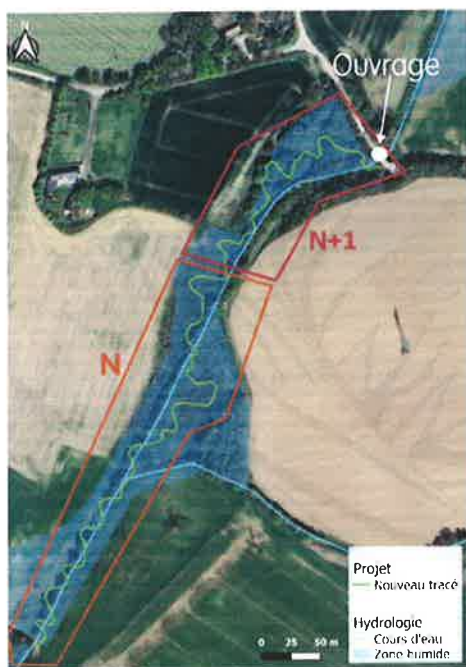
FONCIER

CONVENTION LCBC - Entretien cours d'eau de la Ville Audrain parcelle ZE21

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Loudéac Communauté Bretagne Centre va exécuter des études et des travaux pour la restauration de cours d'eau, au titre de la programmation 2026, sur la Commune de Loudéac.

Dans la programmation 2026, ont été ciblés la remise en talweg et le reméandrage du ruisseau de la Ville Audrain à la Grande Ville Audrain avec des travaux prévus sur 2026 et 2027 :

- Un ouvrage d'art en aval générant une chute d'eau importante
- Un cours d'eau rectifié, incisé
- Un reméandrage pour rattraper la pente et retrouver un fonctionnement naturel du cours d'eau (linéaire avant : 517 mètres / linéaire après : 821 mètres)
- Une réflexion sur 2027 de supprimer le pont et de le remplacer par un pont cadre au niveau de la voie communale de jonction n°13 de Cadélac à Belle-Isle (par la Ville Morvan).



La parcelle communale ZE21 (4550 m²) est concernée par un changement d'ouvrage (remplacement des buses par une dalle béton).

Ainsi, Loudéac Communauté Bretagne Centre demande l'établissement d'une convention pour la réalisation d'études et de travaux pour la restauration de cours d'eau relative à la parcelle communale ZE21, pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention d'une durée de 5 ans avec Loudéac Communauté Bretagne Centre,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Acte certifié exécutoire par :

- Affichage électronique le :

- Envoi en préfecture le :

14 OCT. 2026



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et années susdits, ont signé les membres présents (sulent les signatures)

Pour expédition certifiée conforme

LOUDEAC, le

14 OCT. 2026

**Le Maire,
Bruno LE BESCAUT**

**La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN**

